

COMMUNIQUÉ

Un pacte pour le financement concurrentiel de nos universités

Montréal, le 23 février 2010 – Seize citoyens engagés de la société québécoise, soucieux de l'avenir du haut savoir au Québec et impliqués dans les milieux politique, économique, universitaire et étudiant, ont uni leurs voix pour présenter aujourd'hui un « pacte pour le financement concurrentiel de nos universités ».

Ce pacte appelle à une mobilisation collective afin de rehausser le financement de nos universités tout en demeurant fidèle aux grandes valeurs québécoises que sont l'accessibilité, l'équité, l'excellence et l'efficacité. Ainsi, le pacte propose le dé plafonnement des droits de scolarité, accompagné d'un renforcement des programmes de soutien à l'accessibilité et d'un engagement ferme du gouvernement de maintenir le niveau actuel de financement public.

Des signataires de divers horizons

Les signataires du pacte issus du milieu politique sont : M. Michel Audet, ex-ministre des Finances du Québec; Me Lucien Bouchard, ex-premier ministre du Québec; M. Joseph Facal, ex-président du Conseil du trésor; et Mme Monique Jérôme-Forget, ex-ministre des Finances du Québec et ex-présidente du Conseil du trésor.

Les membres issus du milieu des affaires sont : Mme Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec; M. Yves-Thomas Dorval, président du Conseil du patronat du Québec; et M. Michel Leblanc, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Plusieurs ex-dirigeants d'associations étudiantes se sont également joints à cette initiative : Mme Julie Bouchard, ex-présidente de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM); M. Youri Chassin, ex-président de la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS), ex-vice-président aux Affaires universitaires de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et ex-membre du Conseil permanent de la jeunesse; M. Hugo Jollette, ex-président de l'Association générale étudiante de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (AGEUQAT) et ex-trésorier de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ); et M. Patrick Lebel, ex-président de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) et du Conseil permanent de la jeunesse.

Enfin, le milieu universitaire est également présent, représenté par : M. Marcel Boyer, professeur émérite de l'Université de Montréal; M. Pierre Fortin, professeur émérite de l'Université du Québec à Montréal; M. Michel Gervais, ex-recteur de l'Université Laval; M. Robert Lacroix, ex-recteur de l'Université de Montréal; et M. Claude Montmarquette, professeur émérite de l'Université de Montréal.

Assurer la prospérité économique du Québec

Cette initiative résulte d'un constat particulièrement préoccupant : à une époque de concurrence internationale, où la prospérité repose de plus en plus sur la capacité à utiliser le savoir, le sous-financement de nos universités constitue une menace réelle à la prospérité du Québec.

« Le Québec a mal à ses universités. Le mal n'est pas incurable, mais il est chronique. C'est pourquoi nous incitons fortement tous les Québécois à s'engager en faveur de nos universités. Il faut rapidement leur assurer la santé financière nécessaire à la réalisation de leur mission fondamentale pour l'avenir de notre société », a déclaré Me Lucien Bouchard.

« L'approche du Québec quant au financement de ses universités est un échec. Il faut non seulement le constater, mais surtout y remédier avant qu'il ne soit trop tard », a ajouté M. Robert Lacroix, ex-recteur de l'Université de Montréal.

La situation périlleuse décrite par les signataires du pacte nécessite une réponse immédiate. Elle requiert une reconnaissance collective des défis à relever, une ouverture d'esprit dans la recherche de solutions et beaucoup de courage pour passer à l'action.

« Les universités ont une incidence fondamentale sur le succès ou l'échec d'une stratégie économique axée sur le savoir. Une des clés pour assurer notre prospérité sera l'accès à une main-d'œuvre bien formée, apte à développer et à intégrer les innovations essentielles à une hausse de la productivité. Nos entreprises se bousculeront pour embaucher les talents qui sortiront de nos établissements de haut savoir », a souligné M. Michel Leblanc, président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Quatre grandes valeurs ont guidé l'élaboration de notre proposition : l'accessibilité, l'équité, l'excellence et l'efficacité. Il en résulte un pacte à trois volets :

- Un engagement ferme du gouvernement à maintenir le niveau actuel de financement public en termes réels.
- Le déplafonnement des droits de scolarité. À l'instar de ce que l'on trouve ailleurs en Amérique du Nord, les droits de scolarité devraient être différenciés selon le niveau d'études et le secteur disciplinaire pour refléter davantage les coûts de formation et les rendements variables de l'investissement en éducation universitaire. À l'intérieur de balises gouvernementales relativement larges, l'établissement des droits de scolarité devrait être du ressort de chaque établissement universitaire.
- Un réexamen de la situation tous les cinq ans.

« La question de l'accessibilité est primordiale. Et ce que propose notre pacte, c'est d'accompagner le déplafonnement des droits de scolarité d'un programme ciblé de soutien à l'accessibilité, respectant ainsi une de nos grandes valeurs collectives », a ajouté Patrick Lebel, ex-président de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) et du Conseil permanent de la jeunesse.

Un engagement ferme et absolu quant au maintien de l'accessibilité

Le pacte comprend également des mesures qui renforceront les programmes de soutien à l'accessibilité existants.

- Chaque université devra consacrer 30 % des revenus supplémentaires découlant de l'augmentation des droits de scolarité pour favoriser l'accès à l'université, ce qui représente 170 millions de dollars qui viennent s'ajouter aux 380 millions de dollars déjà consacrés à l'aide aux étudiants par le gouvernement.
- La mise en place d'un système de remboursement des prêts étudiants proportionnel aux revenus gagnés par les éventuels diplômés.
- L'engagement du gouvernement à consacrer les budgets libérés pour favoriser la réussite scolaire à tous les niveaux d'études, notamment à travers une lutte intensive au décrochage.

Le texte intégral du pacte pour le financement concurrentiel de nos universités est disponible à l'adresse suivante : www.pactefinancementdesuniversites.info/